



DOSSIER DE PRESSE

RENTREE SCOLAIRE 2012-2013

Mardi 4 septembre 2012 – Collège Martin Nadaud GUERET

Un effort budgétaire important

Au budget primitif 2012, les dépenses d'enseignement (hors frais de transport) s'établissaient à **plus de 10M€** (investissement + fonctionnement).

Ces crédits sont répartis entre le Pôle Aménagement et Transports (travaux dans les bâtiments), la Direction des Ressources Humaines (personnels non enseignants des collèges), la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication et la Direction de l'Education, qui développe différentes actions d'éducation pour lesquelles elle gère environ un quart des crédits.

L'équipement des collèges

Depuis 2011, les crédits d'investissement matériel et mobilier, jusqu'alors octroyés sous forme de subventions individuelles à chaque collège, sont globalisés et gérés sous la forme d'un marché départemental. À cet effet, un groupe de travail composé de principaux, de gestionnaires et d'agents de la Direction de l'Education du Conseil Général, organise ce marché, en s'appuyant sur un recensement préalable des besoins et la définition de priorités communes aux établissements. Le Département consacre ainsi une enveloppe globale de **125.000€** à ces acquisitions, qui concernent le mobilier scolaire et administratif, mais aussi les équipements de restauration à renouveler.

Le fonctionnement des collèges

Une somme d'un peu plus de 1,5M€ a été répartie entre les 18 collèges pour régler leurs dépenses de fonctionnement courant (chauffage, électricité, gaz, contrats d'entretien, déchets ménagers, dépenses administratives, etc.). A cette enveloppe annuelle s'ajoute une dotation spécifique pour l'Education Physique et Sportive qui se monte à **38.785€**, également partagée entre les 18 collèges. Elle est destinée à financer les équipements sportifs et leur maintenance, ainsi que les équipements sportifs vestimentaires.

En cours d'année des crédits complémentaires sont disponibles sur demande motivée des établissements pour financer des matériels et fournitures dédiés à la réfection de salles de cours ou, dans des situations d'urgences, liées à des sinistres.

Les interventions du service Restauration

Aide à l'introduction régulière de produits locaux et bio : dans la continuité du Plan de Relance 2009, une enveloppe de **8.000€** a été mobilisée afin de continuer à inciter les collèges à s'approvisionner en produits locaux et bio.

FDSH : le fonds départemental des services d'hébergement est destiné à financer l'entretien, la réparation et le remplacement du matériel affecté aux services de restauration et d'hébergement des collèges. Pour information, **19.408€** avaient été utilisés en 2011.

Autocontrôles sanitaires : depuis janvier 2010, la Direction de l'Education du Conseil Général assume directement les frais des autocontrôles organisés dans les restaurants scolaires par le Laboratoire départemental d'Analyses. Une convention cadre a permis d'harmoniser les fréquences des prélèvements pour l'ensemble des collèges, avec une surveillance accrue pour les restaurants soumis à l'agrément européen de cuisine centrale (Boussac, Bourgneuf, Chambon-sur-Voueize et Dun-le-Palestel). Les analyses de légionelles sur le réseau d'eau chaude ont également été mises en place dans tous les établissements. Cette opération globale a mobilisé la somme de **14.583€** en 2011.

Les actions en faveur des collégiens

Bourses départementales du second degré : le Conseil Général alloue chaque année des bourses départementales destinées aux familles modestes, afin de les aider à régler les frais de pension ou demi-pension restant à leur

charge après déduction des bourses nationales : au cours de l'année scolaire 2011/2012, ce sont 1.284 bourses (+50 par rapport à l'année précédente) qui ont été accordées pour un montant de **137.960€** (128.926€ en 2010-2011).

Collège au cinéma : le Conseil général prend en charge les frais de transport et de billetterie des élèves qui se rendent au cinéma dans le cadre de leur parcours scolaire, dans la limite d'un film par élève et par trimestre. Une subvention de 7.100€ a également été versée à l'UFOLIM du Limousin qui assure la coordination de cette opération.

Collège au théâtre : s'agissant des scènes théâtrales creusoises, le Conseil Général prend en charge les frais de billetterie à hauteur de 3,10 € par élève et les frais de transport. Au titre de l'année scolaire 2011/2012, 1.448 entrées ont été financées à hauteur de **4.776€**, pour des spectacles proposés par la Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique à Guéret et le Centre culturel Yves Furet à La Souterraine. Les déplacements à la Scène Nationale concernent également l'ensemble des élèves du Réseau de Réussite Scolaire de Bourgneuf.

Collège au patrimoine : l'intervention du Conseil Général porte sur la prise en charge de la totalité des frais de déplacement pour les collèges, à raison d'une sortie par an et par classe maximum, dans la limite des crédits disponibles. 21 sites patrimoniaux ont été intégrés à ce dispositif, avec le concours de la Maison départemental du Patrimoine, qui a réalisé les fiches pédagogiques présentant ces sites aux établissements. 675 élèves de 10 collèges ont bénéficié de ce dispositif au cours de l'année scolaire 2011/2012 ; qui constituait l'année de lancement.

Dictionnaires pour les élèves de 6^{ème} : cette année encore, tous les collèges ont reçu, fin août, un certain nombre de dictionnaires « Le Robert collège » qui seront remis dès la rentrée à tous les élèves de 6^{ème}. Cette aide existe depuis 2007. La commande porte sur 1.224 ouvrages, pour un montant total de **21.000€**

Calculatrices pour les élèves de 6^{ème} : pour la première fois, les élèves de 6^{ème} recevront également une calculatrice offerte par le Conseil Général. Pour l'acquisition de cet autre outil indispensable au cursus des collégiens, le Conseil Général a mobilisé une enveloppe de **16.400€**, correspondant à la commande de 1.300 calculatrices (élèves + professeurs).

Aides aux voyages scolaires et séjours à l'étranger : cette aide forfaitaire est de 5,30€ par élève et par jour, pour des séjours d'au moins 4 jours. En 2011, 1.206 élèves en ont profité, ce qui représentait une participation du Conseil Général de **33.072€**.

Les actions en faveur des écoliers

Allocation cantine : cette allocation est destinée à favoriser la fréquentation des cantines des écoles creusoises en venant en aide aux enfants des familles les plus défavorisées. Le montant de l'allocation dépend du quotient familial. Cette aide versée aux gestionnaires de cantines est déduite des sommes facturées aux familles. Au cours de l'année scolaire 2011/2012, 1.245 allocations ont été allouées pour un montant de **58.032€**.

Classes de découverte : cette aide forfaitaire est de 5,30 € par élève et par jour, versée aux établissements pour les séjours à l'étranger d'une durée au moins égale à 4 jours ; les séjours en Creuse sont subventionnés à hauteur de 2,50 € par élève et par jour. En 2011, 725 écoliers en ont profité, ce qui représentait une participation du Conseil Général de **19.610€**.

Les actions en faveur des étudiants

Les prêts d'honneur étudiants : ils permettent aux étudiants de l'enseignement supérieur de financer leurs études effectuées dans un pays membre de la Communauté Européenne, à l'exclusion de toute formation professionnelle ou continue. D'un montant maximum de 2.000€, ils sont attribués sous conditions de ressources en fonction du coût résiduel des études. En 2011/2012, 23 étudiants en ont bénéficié, pour un montant total de **45.700€**.

Les bourses à la mobilité européenne et à la mobilité internationale : elles sont allouées aux étudiants (moins de 30 ans, parents domiciliés en Creuse) pour financer leurs stages ou séjours effectués en Europe pendant plus de 3 mois, dans le cadre d'un programme communautaire SOCRATES ou LEONARDO. Le montant de la bourse, allouée sans condition de ressources, s'élève à 110€ par mois de séjour dans la limite de 1.100€ par étudiant, pour l'Europe ; à 360€, quel que soit le lieu ou la durée du séjour, pour l'international. En 2011, 14 dossiers ont été acceptés, pour un montant total de **8.480€**.

Subvention pour l'IUP d'Ahun : une somme de **63.350€** a été attribuée au lycée agricole d'Ahun pour le fonctionnement du pôle d'enseignement supérieur. L'établissement reçoit également 7.151 € au titre des bourses de stage attribuées aux étudiants de section BTS.

Subvention pour l'IUFM de Guéret : une somme de **15.500€** a été attribuée pour financer le fonctionnement de la structure.

Des aides au sport scolaire

Les sections sportives des collèges

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Général a souhaité soutenir « les structures de formation au sein desquelles les jeunes talents peuvent concilier la pratique régulière de leurs activités et la poursuite de leurs études ». A l'occasion de la rentrée scolaire 2012-2013, **une septième section sportive** entre en fonctionnement au collège de Bonnat (badminton), ce qui conforte cette politique initiée en 2003 :

- collège Marouzeau de Guéret (football) depuis 2003,
- collège Marouzeau de Guéret (VTT) depuis 2006,
- collège de St Vaury (basket-ball) depuis 2007,
- collège de La Souterraine (handball) depuis 2008,
- collège Nadaud de Guéret (natation) depuis 2009,
- collège d'Aubusson (basket) depuis 2011,
- collège de Bonnat (badminton), septembre 2012.

Le Conseil général participe à la prise en charge des frais de transports de ces structures, via un forfait de 4 déplacements maximum par année scolaire, pour se rendre aux compétitions, assister à des matches de haut niveau, rencontrer les pôles espoirs de la discipline, etc. Ces sections sportives font l'objet d'un conventionnement triennal multipartite avec l'Etat (DDCSPP), les communes (mise à disposition des installations sportives), le mouvement sportif (ligue, comité départemental et club), les médecins référents et les collèges.

L'UNSS (union nationale du sport scolaire)

Le Conseil général participe aux frais :

- de fonctionnement du comité départemental UNSS (sport scolaire dans le secondaire) : **2.000 €** en 2012 ;
- de déplacements des associations sportives des collèges affiliées à l'UNSS au sein des établissements : **10.700€** en 2012 ;
- d'organisation des championnats de France se déroulant en Creuse (1.500€ pour le championnat de France scolaire de volley-ball catégorie à Guéret du 29 mai au 1^{er} juin 2012).

Plan Piscine et équipements sportifs

L'Assemblée plénière du Conseil Général du 29 juin 2009 a validé les conditions permettant l'accès aux piscines pour tous les élèves de 6^{ème} des collèges creusois (pour 12 séances). Les frais de transport et d'entrée (locations des bassins auprès des collectivités concernées) sont intégralement pris en charge par la collectivité depuis le 1er septembre 2009.

Depuis la rentrée 2011-2012, tous les collèges creusois ont bénéficié de ce dispositif, en fréquentant l'une des piscines du département la plus proche de l'établissement. Seul, le collège de Bourgneuf doit se rendre à celle de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), plus facile d'accès et bénéficiant de créneaux horaires plus favorables. Pour rappel, près de 40% des collèges ne pouvaient bénéficier auparavant d'un accès à l'enseignement de la natation, faute de créneaux horaires disponibles ou en raison de coûts trop élevés. Coût 2011 pour le Conseil Général : **44.226€**.

D'autre part, les équipements sportifs utilisés par les collégiens qui sont en gestion par d'autres collectivités (communes, communautés de communes, syndicats de gestion) font l'objet d'une location depuis le 1er janvier 2010 afin de participer aux frais de fonctionnement de ces installations. Coût 2011 pour le Conseil Général : **79.416€**.

Transports scolaires

Un budget de plus de 7,2 M€

Le Conseil Général, seule autorité organisatrice des transports sur le territoire départemental, assure l'organisation, la gestion et le financement des transports sur la Creuse. Cela inclut les transports de voyageurs, les transports scolaires et le transport des élèves et étudiants handicapés. 8,9M€ ont été votés au budget 2012, dont :

- **7,2M€ pour les circuits scolaires**, concernant 7.500 élèves des écoles, collèges et lycées ; le Département finance ainsi 85% de la dépense totale des familles ;
- **500.000€ pour le transport des élèves handicapés**, concernant 102 élèves pour lesquels la prise en charge financière est de 100%.

Pour accomplir sa mission en matière de transports scolaires, le Conseil Général s'appuie sur un réseau de 103 organisateurs secondaires (communes, communautés de communes, syndicats). Au total, il gère 450 circuits scolaires à travers tout le département, alimentés par une flotte de 300 véhicules parcourant environ 28.000 km par jour.

Sécurité dans les transports scolaires

Dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la sécurité routière, une campagne annuelle a été lancée afin de permettre une sensibilisation de tous les élèves des classes de 6^{ème} aux risques liés au transport scolaire (cours théorique avec vidéo projection et exercices d'évacuation des cars chronométrés). Le département intervient également dans les écoles primaires sur demande des maires et directeurs d'écoles. L'an dernier, les élèves concernés se sont vu remettre des gilets fluo (pour assurer leur sécurité aux points d'arrêt), pour un coût total de **6.700€**.

Concernant l'équipement des points d'arrêts, le Conseil Général poursuit son programme d'implantation des abribus sur le territoire départemental pour un coût annuel de **60.000€**. En matière de sécurité des élèves transportés il faut noter que la totalité du parc d'autocars est équipée de ceintures de sécurité depuis la rentrée de septembre 2009.

Travaux dans les collèges

Cette année, il n'y a pas eu de chantier de très grande envergure durant l'été mais des opérations plus importantes vont démarrer dans le courant de l'année scolaire, à Chénérailles, Felletin et Saint-Vaury.

Auzances : Différents travaux (réfection du bardage de la demi-pension, électricité des logements, etc.) ont été réalisés pour un montant total de 25.000€.

Châtelus-Malvaleix : 95.000€ auront été nécessaires pour la réalisation d'un préau. Cette opération a été soldée pendant l'année scolaire 2011-2012.

Chénérailles : 475.000€ vont être nécessaires à la réalisation de la nouvelle cuisine du collège de Chénérailles. La consultation des entreprises est en cours. Les premiers travaux devraient toutefois démarrer avant la fin de l'année 2012.

Crocq : la 2^{ème} tranche de l'opération de remplacement des menuiseries extérieures a démarré dans le courant de l'été, pour un montant de 98.130€ ; elle devrait être achevée dans le courant 2013.

Felletin : 545.000€ ont été budgétisés pour procéder à la rénovation de la cuisine. Actuellement au stade de la consultation des entreprises, ce chantier pourrait démarrer dans le courant de l'année 2013.

Saint-Vaury : Le chantier de restructuration de la salle d'activité sportive (495.000€), qui durera 6 mois, devrait démarrer à la rentrée de septembre 2012.

Nouvelles technologies

Informatisation des collèges

Plusieurs actions sont venues compléter le programme en cours de renouvellement du parc d'ordinateurs acquis lors des premières années du plan d'informatisation des collèges notamment :

- La poursuite du **câblage systématique des salles de classe** (2 prises au minimum), en partenariat avec les personnels techniques des établissements ;
- Le **renouvellement du parc des ordinateurs**, réalisé précédemment dans les services administratifs, s'est poursuivi dans les classes, notamment à La Souterraine, Martin Nadaud Guéret et Chambon-sur-Voueize. Fin 2011, le parc de machines maintenues par le Département dans les collèges s'élevait à **1.340 postes**, tous secteurs confondus ;
- Dans le prolongement de l'opération de remplacement des onduleurs, qui permettent de sécuriser électriquement tous les locaux techniques et protègent les équipements réseaux et les serveurs installés dans les établissements, l'équipe de techniciens en charge des collèges a procédé au **renouvellement des serveurs informatiques**. Cette opération permettra à terme de rendre accessibles les données et les logiciels à vocation pédagogique, à travers l'ENT.

Généralisation des TBI

La **généralisation des tableaux blancs interactifs (TBI)** s'est accélérée, avec le déploiement d'une trentaine de tableaux supplémentaires dans les collèges, ainsi que des postes informatiques, logiciels de pilotage, ardoises numériques et boîtiers de vote qui leur sont associés, pour un montant total de **123.000€**. Depuis la fin 2011, tous les établissements sont équipés d'au moins 2 TBI et des formations de prise en main sont organisées en partenariat avec l'Inspection d'Académie. **L'objectif est d'atteindre le chiffre d'au moins 3 TBI par collège à la fin 2012.**

Montée en puissance de l'ENT Elie

Le chantier de lancement de l'ENT (espace numérique de travail) dans les collèges creusois a considérablement accéléré dans le courant de l'année scolaire 2011-2012. Cet ENT permettra à terme de mettre en relation de manière sécurisée les familles, les collégiens, les enseignants, les services administratifs des établissements et du Conseil Général. A l'issue du déploiement dans l'ensemble des collèges, il devrait concerner plus de 10.000 usagers sur le département.

Le déploiement de l'ENT Limousin baptisé « Elie » a débuté en Creuse en mars 2011 avec deux sites pilotes : collèges Martin Nadaud de Guéret et Jean Zay de Chambon. Il s'est poursuivi dès la rentrée 2011 avec 7 établissements supplémentaires (Ahun, Aubusson, Bénévent, Chatelus, Crocq, Marouzeau de Guéret et Parsac). A la rentrée 2012-2013, 16 collèges creusois sont d'ores et déjà inscrits dans cette démarche et équipés pour permettre le développement des usages autour d'Elie.

Les différentes fonctions qui sont progressivement déployées dans le cadre de l'ENT sont : la gestion de la vie scolaire avec les cahiers de textes, le suivi des notes et des absences, l'orientation, puis à terme des ressources numériques en ligne. Ce panel de fonctionnalités se présente comme un groupe d'options à la carte pour chaque ENT : il appartient au chef d'établissement et à son équipe de choisir les applications à mettre en œuvre, en fonction de son projet d'établissement. L'accompagnement de l'équipe pédagogique et de direction est assuré grâce à des formations de proximité organisées par le CRDP dans les locaux de l'IUFM du site de Guéret.

Ces services sont accessibles par tous (élèves, enseignants, parents, familles...) depuis n'importe quel point informatique pouvant se connecter à Internet, et permettront aux élèves absents de pouvoir suivre l'avancée du travail en classe.

Bien que le programme ne soit pas encore parvenu au terme de son développement et même si son utilisation demeure variable suivant les collèges, les premiers mois d'utilisation d'Elie livrent des chiffres encourageants. Quelques

indicateurs, parmi d'autres, permettent de penser que l'intérêt pour ce nouvel outil, notamment de la part des élèves et des équipes pédagogiques, est bien réel :

- 14.582 connexions ont été comptabilisées dès la fin 2011 (pour 9 établissements concernés à l'époque), correspondant à 1.777 utilisateurs (une majorité d'élèves) ;
- 6 établissements ont fait état d'un taux d'activité chez les enseignants supérieur à 75% ;
- 32.000 cours ont été enregistrés dans les cahiers de texte en ligne créés depuis la rentrée de septembre 2011.

Tous ces chiffres sont en augmentation régulière, ainsi que les visites sur le site vitrine de l'ENT, sur lequel on peut retrouver toute l'actualité d'Elie : <http://elie.limousin.fr/>.

A noter que la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication du Conseil Général, qui accompagne le déploiement technique de l'ENT dans les collèges, a également mis en place un club ouvert aux référents Elie dans les établissements, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, répondre aux questions des utilisateurs et débattre des évolutions de l'ENT.